

DIRECTEUR/DIRECTRICE (m/f) – CDI, temps plein

La Centrale Nationale d'Achat et de Logistique (CNAL) est à la recherche d'un Directeur/d'une Directrice, visionnaire et fédérateur/fédératrice, pour diriger et piloter la montée en puissance de ce nouvel établissement public au Luxembourg, à forte exposition stratégique et opérationnelle.

À PROPOS DE LA CENTRALE NATIONALE D'ACHAT ET DE LOGISTIQUE

Créée par la loi du 3 décembre 2025 (Mémorial A n°531), la CNAL constitue un levier structurant de sécurisation et de modernisation de l'achat, de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution, au niveau national, en médicaments et produits à vocation médicale et sanitaire.

Sa mise en place s'inscrit dans le prolongement des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et vise à renforcer, de façon durable, la résilience logistique du système de santé au Luxembourg.

La CNAL est un établissement public placé sous la tutelle du ministre ayant la Santé et la Sécurité Sociale dans ses attributions ; son siège est fixé à Strassen.

La CNAL a notamment pour missions d'exercer des activités de centrale d'achat, d'acquérir, de stocker, de conserver et de distribuer des médicaments et substances médicamenteuses ainsi que des produits à vocation médicale et sanitaire, de constituer et gérer un stock critique et d'exercer une activité de pharmacie hospitalière. Elle est appelée à servir prioritairement les établissements hospitaliers, mais également des acteurs tels que le Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS), le Luxembourg Institute of Health (LIH), le Laboratoire National de Santé (LNS), la Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS) et d'autres organismes relevant de missions d'intérêt général.

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le Directeur/la Directrice exécute ses décisions, met en œuvre les orientations stratégiques, assure la gestion courante et dispose d'une compétence générale pour toute question non expressément réservée au Conseil d'Administration.

Il/elle dirige l'ensemble du personnel de la CNAL et s'appuie sur deux directeurs adjoints (un Directeur Administratif et Financier et un Directeur opérationnel).

Il/elle collabore, d'une part, avec les Comités Nationaux prévus par la loi en validant leurs propositions et d'autre part, avec l'ensemble des partenaires institutionnels (ministère d'État, ministère des Finances, ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, ministère de l'Économie, ministère des Affaires Intérieures, ministère de la Famille, établissements hospitaliers, CGDIS, LNS, LIH, COPAS ...).

MISSION GENERALE

Le Directeur/la Directrice assure la direction générale et la mise en œuvre opérationnelle de la CNAL.

Il/elle garantit l'efficacité des processus d'acquisition, de stockage et de distribution, ainsi que la sécurité d'approvisionnement et l'optimisation des ressources publiques, dans le respect du cadre réglementaire national et européen.

Cette mission s'effectue dans le cadre des missions d'intérêt général confiées par la loi :

- La mutualisation nationale des achats et de la logistique du secteur de la santé ;
- L'exploitation d'une pharmacie hospitalière nationale (pharmacie hospitalière externe aux établissements hospitaliers) ;
- La gestion des stocks critiques nationaux.

RESPONSABILITES ET MISSIONS PRINCIPALES

Le Directeur/la Directrice est responsable de l'ensemble des activités reprises ci-dessous :

a. Pilotage stratégique et gouvernance

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration ;
- Élaborer et proposer au Conseil d'Administration les plans d'actions pluriannuels et annuels, les budgets et les programmes d'investissement ;
- Assurer le reporting auprès du Conseil d'Administration et des autorités de tutelle ;
- Contribuer à la définition de la politique d'achat, de stockage et de distribution au niveau national.

b. Direction opérationnelle

- Gérer les ressources humaines, financières et matérielles de la CNAL ;
- Superviser les achats publics, les approvisionnements, la logistique et la gestion des stocks critiques ;
- Garantir la continuité et la sécurité d'approvisionnement des établissements de santé ;
- Garantir la mise en place des systèmes d'information et des outils de pilotage de la performance ;
- Veiller au bon fonctionnement des infrastructures logistiques et des systèmes d'information ;
- Assurer la gestion journalière de la CNAL, dans le respect du cadre budgétaire et réglementaire ;
- Valider les propositions de certains Comités Nationaux.

c. Management et organisation

- Diriger l'ensemble des services de la CNAL (à l'exception des activités pharmaceutiques de la pharmacie hospitalière) et coordonner les équipes pluridisciplinaires ;
- Présider le comité de direction et assurer le suivi de ses travaux ;
- Définir l'organisation interne et les processus de fonctionnement ;

- Assurer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Développer une culture organisationnelle orientée vers la qualité de service.

d. Responsabilité budgétaire et financière

- Faire élaborer et exécuter le budget de la CNAL ;
- Veiller à ce que l'équilibre financier soit assuré ;
- Faire mettre en place les instruments de contrôle de gestion et d'audit interne.

e. Représentation et communication

- Garantir la bonne information du Conseil d'Administration et des parties prenantes ;
- Assurer la communication institutionnelle et la visibilité de la CNAL ;
- Assurer une collaboration fluide et constructive avec les établissements partenaires (établissements hospitaliers, CGDIS, COPAS, LNS, LIH...) afin de garantir la qualité du service rendu, la réactivité face aux besoins et la conformité aux engagements contractuels et réglementaires.

f. Contrôle, qualité et conformité

- Assurer le rôle de sponsor du système de management de la qualité ;
- Superviser la mise en œuvre des procédures de contrôle interne, d'audit et de gestion des risques ;
- Veiller au respect des règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts applicables ;
- Préparer le rapport annuel d'activités de la CNAL, à soumettre au Conseil d'Administration et au Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale.

g. Crise et sécurité sanitaire

- Assurer la coordination des approvisionnements et de la logistique lors de situations d'urgence sanitaire, de pénurie ou de fermeture de frontière ;
- Participer à la planification et à la gestion des stocks stratégiques nationaux.

PROFIL RECHERCHE

Formation et expérience

- Diplôme universitaire de niveau master ou équivalent dans un domaine pertinent (santé publique, pharmacie, gestion, économie, droit, logistique, ...) ;
- Expérience confirmée ≥ dix ans dans des fonctions de direction ou de gestion d'organisations comparables ;
- Connaissance approfondie du système de santé luxembourgeois et des institutions de santé ;
- Expérience dans la conduite de projets de transformation organisationnelle et de mise en place de nouveaux établissements.

Compétences techniques et managériales

- Compétences en gestion stratégique et management d'équipe ;

- Capacité à diriger une organisation complexe et pluridisciplinaire ;
- Aptitude à la conduite du changement et à la gestion de projets d'envergure ;
- Qualités de négociation et de médiation ;
- Capacité d'anticipation ;
- Maîtrise des marchés publics ;
- Expertise en gestion logistique et supply chain management ;
- Compétences en gestion budgétaire et analyse financière ;
- Connaissance des systèmes d'information de gestion.

Compétences relationnelles :

- Écoute, empathie ;
- Rigueur, esprit d'initiative et capacité de décision ;
- Excellentes aptitudes de communication et de négociation ;
- Esprit de collaboration interinstitutionnelle, capacité à fédérer des équipes pluridisciplinaires ;
- Sens du service public et éthique professionnelle.

Conditions particulières

- Disponibilité et flexibilité horaire ;
- Déplacements au niveau national et européen ;
- Obligation de réserve et de confidentialité ;
- Conditions nécessaires à une habilitation de sécurité en relation avec la nature de la fonction ;
- Intégrité professionnelle et conditions d'honorabilité conformes au cadre légal applicable aux membres de la direction de la CNAL.

Compétences linguistiques

- Maîtrise du français et de l'anglais ;
- La connaissance de l'allemand et du luxembourgeois est considérée comme un atout.

CADRE REGLEMENTAIRE LUXEMBOURGEOIS DE REFERENCE

- Loi du 3 décembre 2025 relative à la création de l'établissement public « Centrale nationale d'achat et de logistique » ;
- Loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière – notamment son article 35 ;
- Loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;
- Règlement grand-ducal modifié du 1^{er} mars 2002 relatif à la pharmacie hospitalière et au dépôt hospitalier de médicaments ;
- Arrêté ministériel du 11 juillet 2011 approuvant le code de déontologie des pharmaciens édicté par le Collège médical ;

- Loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie ;
- Loi modifiée du 1^{er} août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies, pour les missions liées au programme d'immunisation de l'État ;
- Décision du Gouvernement en conseil du 10 février 2017 fixant les lignes directrices pour la création et la gouvernance des établissements publics.

Si vous répondez au profil ci-dessus et que vous souhaitez postuler, veuillez envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) par courriel à Monsieur Xavier Poos, Président du Conseil d'Administration de la CNAL : xavier.poos@ms.etat.lu

Votre candidature sera traitée de manière confidentielle.

Lors des dernières étapes du processus de recrutement, le candidat/la candidate retenu/e devra fournir des documents justificatifs, tels que des copies des diplômes et des certificats de travail. Un extrait de casier judiciaire officiel (bulletin n° 3 ou équivalent) sera également demandé à des fins de consultation.